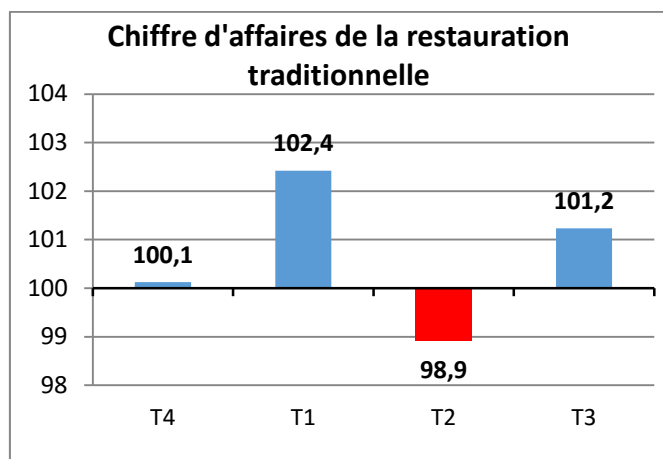


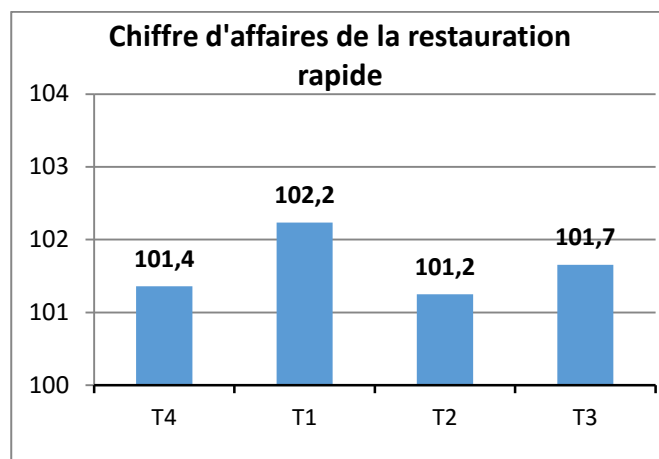
Les chiffres clés du secteur

Indice de chiffre d'affaires de la restauration traditionnelle (Naf 56.10A) - Base 100 au trimestre n-4.



Source : Statexpert / Environ 14 600 entreprises selon les trimestres.
Lecture du graphique : l'indice 101,2 de T3 2016 traduit une hausse du chiffre d'affaires de 1,2 % par rapport au troisième trimestre 2015.

Indice de chiffre d'affaires de la restauration rapide (Naf 56.10C) - Base 100 au trimestre n-4.



Source : Statexpert / Environ 3 600 entreprises selon les trimestres.
Lecture du graphique : l'indice 101,7 de T3 2016 traduit une hausse du chiffre d'affaires de 1,7 % par rapport au troisième trimestre 2015.

L'actu économique du trimestre

Le chiffre d'affaires

Rebond du chiffre d'affaires des restaurateurs traditionnels.

- Le chiffre d'affaires des professionnels de la restauration traditionnelle s'était contracté au cours du deuxième trimestre 2016. Il est reparti à la hausse au cours de l'été : +1,2 % par rapport au troisième trimestre 2015.
- En dépit d'un environnement peu porteur (météo maussade et mouvements sociaux du printemps, attentats qui ont pénalisé la restauration dans certaines régions, etc.), le chiffre d'affaires des professionnels du secteur affiche une progression de près de 1 % sur les 12 derniers mois.

Les professionnels de la restauration rapide ont quant à eux poursuivis leur redressement.

- Le chiffre d'affaires de la restauration rapide a affiché son cinquième trimestre consécutif de croissance au

cours du troisième trimestre 2016 : +1,7 % par rapport à la même période de l'année précédente.

- Autrement dit, la période difficile du début de l'année 2015 semble bel et bien oubliée pour les professionnels de la restauration rapide, avec une progression cumulée de leur chiffre d'affaires qui frôle les 2 % sur les 12 derniers mois.

Les prix à la consommation

Des prix toujours orientés à la hausse dans le secteur de la restauration.

- Alors que la fréquentation de leurs établissements est en berne, les restaurateurs ont continué à augmenter leurs prix, avec une nouvelle progression de plus d'1 % au cours du troisième trimestre 2016 (par rapport au troisième trimestre 2015).
- La progression de l'indice des prix des services de restauration rapide et à emporter s'est également confirmée : +1,3 % par rapport troisième trimestre 2015.

L'actu juridique, fiscale et sociale

Juridique

Certification. Par arrêté du 30 août 2016, la certification de responsable de service en hôtellerie, tourisme et restauration est enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles.

Modifications des formalités de création d'entreprise. Un décret ajoute à la liste existante de nouvelles informations à communiquer au Centre de Formalités des entreprises par le créateur d'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2017 : numéro de sécurité sociale (personne physique), nature de l'activité exercée simultanément à l'activité faisant l'objet

L'actu de votre secteur

de la déclaration lorsqu'il y a pluriactivité, nature de la gérance lorsque l'entreprise est une société à responsabilité limitée.

Identification des commerçants étrangers : précisions sur les pièces justificatives à produire au RCS. Un arrêté précise les pièces justificatives d'identité à fournir au Registre du commerce et des sociétés depuis le 1^{er} novembre 2016 lors d'une demande d'immatriculation.

Fiscale

Obligation d'utiliser un système de caisse ou un logiciel de comptabilité sécurisé.

- ❑ L'administration fiscale a précisé l'obligation pour les assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui enregistrent les règlements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse, d'utiliser un logiciel satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale.
- ❑ A défaut de pouvoir justifier que le logiciel ou le système de caisse respecte les conditions prévues par la loi, par la production d'un certificat ou d'une attestation individuelle, l'assujetti à la TVA est passible d'une amende égale à 7 500 €.

Instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter de 2018.

- ❑ Cette réforme concernera tous les revenus d'activité (salaires et professions indépendantes), les retraites, les revenus de remplacement et les revenus fonciers.

L'actu du secteur

L'actualité du secteur

6 solutions pour digitaliser son restaurant.

- ❑ De nombreux outils facilitent la vie du restaurateur et contribuent au développement de son business.
- ❑ La Brigade Digitale, un collectif de professionnels mis sur pied par le fondateur de Gira Conseil, a pour objectif d'accompagner les restaurateurs à l'ère de la restauration 3.0.
- ❑ Parmi les applications présentées par le collectif : la réservation en ligne, le calcul de l'impact carbone des menus, la gestion de la sécurité alimentaire sur tablette, l'automatisation de l'addition, le recueil de l'avis des clients, ou encore de proposer les invendus en fin de service contre une forte réduction.

Les publications, salons, congrès...

« Situation préoccupante, voire critique » pour les indépendants.

- ❑ Les résultats de l'enquête menée par le GNI sur l'activité économique des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs indépendants pour les mois de juillet et août 2016 viennent de tomber.

- ❑ Pour les salaires et les revenus assimilés, l'impôt sera collecté par l'entreprise ou l'organisme versant les revenus, qui appliquera le taux d'imposition transmis de manière automatisée par l'administration fiscale.

Possibilité de réduction d'impôt de solidarité sur la fortune en cas de souscriptions au capital de petites et moyennes entreprises (PME). Les conditions d'application de la réduction ont été harmonisées avec celles relatives à la réduction d'IR pour souscription au capital des PME par la loi de finances pour 2015.

Sociale

Aide à l'embauche du premier salarié. Un décret prévoit que l'entreprise reste éligible à l'aide, au titre d'un nouveau contrat de travail, lorsqu'un premier contrat de travail conclu entre le 9 juin 2015 et le 31 décembre 2016 a été rompu pour motif de rupture de la période d'essai, de retraite, de démission, de licenciement pour faute grave, de licenciement pour faute lourde, de licenciement pour inaptitude ou de décès.

Publication au journal officiel du 8 août 2016 de la loi « Travail ». Elle comporte de nombreuses dispositions ayant pour objectif la refondation du modèle social français, pour permettre notamment aux acteurs économiques de s'adapter aux changements du monde du travail : sécurisation du forfait annuel en jours, prise des congés payés dès l'embauche, définition du motif économique du licenciement, etc.

- ❑ Sans surprise, un tassement de 7 % des flux touristiques étant constaté par le quai d'Orsay depuis le début de l'année, c'est une « situation préoccupante voire critique » qui ressort pour de nombreux établissements.
- ❑ Pour les deux tiers des restaurateurs interrogés (66,3 %), l'activité estivale est en baisse par rapport à 2015 et 45 % des restaurants constatent également une baisse de leur ticket moyen.

